

**PROGRAMME DES JURISTES COMMUNAUTAIRES  
DE LA RAINFOREST FOUNDATION UK**

**RENFORCER LES CAPACITÉS  
JURIDIQUES POUR PROTÉGER  
LES FORÊTS ET LES DROITS  
DES COMMUNAUTÉS  
FORESTIÈRES**

## LES CAPACITÉS JURIDIQUES: UN BESOIN AVÉRÉ

Deuxième en taille après l'Amazonie, la forêt équatoriale du bassin du Congo s'étend sur environ 1,7 million de kilomètres carrés et recouvre six pays d'Afrique centrale. On estime à 50 millions le nombre de personnes qui dépendent de ces forêts pour leur subsistance, dont près de 500 000 membres des peuples autochtones dits "Pygmées" qui, pour la plupart, ont conservé un mode de vie semi-nomade de chasseur-cueilleur.

La quasi-totalité des forêts du bassin du Congo appartient officiellement aux États, mais de grandes portions sont désignées ou "concedées" comme zones d'exploitation forestière ou aires strictement protégées. En comparaison, moins de 1% des espaces forestiers est officiellement alloué aux communautés. Les communautés forestières et les peuples autochtones de la région sont ainsi confrontés à de graves difficultés et voient peu d'avantages à l'exploitation intensive des territoires qu'ils habitent traditionnellement et dont ils dépendent pour leur subsistance.

En situation d'extrême pauvreté, les populations forestières connaissent souvent un taux d'alphabétisation très bas; elles sont sous-représentées dans les processus décisionnels politiques et juridiques, et n'ont que peu ou pas de droits garantis sur leurs terres et leurs ressources. Les peuples autochtones (Baka et Bakoya, par exemple) font face à des difficultés supplémentaires induites par les discriminations à leur encontre. En outre, très peu d'organisations de peuples autochtones ou des communautés forestières existent dans le bassin du Congo. Leurs voix ne sont donc pas entendues par les décideurs.

Bien que d'importants droits soient reconnus par certaines législations nationales ou en vertu d'obligations internationales, les communautés ignorent que ces lois existent. Livrées à elles-mêmes, elles connaissent encore moins les moyens et recours pour faire valoir leurs droits. La plupart des organisations locales de la société civile n'ont pas ou peu de capacité à utiliser les droits de l'homme et les lois relatives aux forêts.

## QUE FAISONS-NOUS POUR RÉSOUDRE CES PROBLÈMES?

La Rainforest Foundation UK (RFUK) développe et finance des programmes de formation ciblés, destinés à des groupes de jeunes juristes africains. Ils sont ainsi préparés pour travailler auprès des communautés forestières et organisations locales, dans le but de défendre et promouvoir les droits fondamentaux des communautés (notamment les droits sur les terres et les ressources), de mettre fin à la destruction illégale des forêts, de constater et rapporter les différends cas d'abus de droits des populations forestières, d'obtenir des documents juridiques essentiels tels que des papiers d'identité, et d'accompagner les communautés dans l'attribution légale de zones forestières telles que les forêts communautaires.

En formant des juristes communautaires, directement placés dans les villages, encadrés par des ONG locales et eux-mêmes issus des universités nationales, nous

entendons renforcer durablement et sur le long terme la compétence juridique au sein des pays. Après leur formation, les juristes communautaires sont envoyés auprès des communautés forestières pendant plusieurs mois. Ils découvrent alors les difficultés juridiques auxquelles ces communautés sont confrontées, construisent jour après jour une relation de confiance avec elles, et les assistent directement dans l'élaboration et la mise en œuvre de cas juridiques et de plans d'action communautaire en vue de réparer les injustices constatées.

Ces juristes sont également habilités à former des personnes ressources, issues et représentants des communautés. Ces "parajuristes" ont alors une mission de relai communautaire entre les juristes et les populations, et jouent un rôle crucial dans ce processus de transfert de connaissance et de renforcement des capacités.



© RFUK

## QU'AVONS-NOUS ACCOMPLI À CE JOUR?

Nous avons lancé ce projet dans trois pays: au Cameroun, en République centrafricaine (RCA) et au Gabon, avec grand succès. Nous élargissons actuellement le programme à la République démocratique du Congo (RDC). Les juristes communautaires formés par la RFUK au Cameroun, en RCA et au Gabon ont jusqu'ici soutenu les communautés dans de nombreux processus, qui ont particulièrement trait à:

- l'acquisition de papiers d'identité de base que de nombreux membres des communautés forestières ne possèdent pas. Ils sont indispensables pour accéder aux services sociaux les plus élémentaires et exercer leurs droits civils fondamentaux tels que le droit de vote
- la revendication et la garantie des droits fonciers;
- l'attribution de forêts communautaires, en aidant les communautés à constituer le dossier juridique nécessaire pour obtenir la reconnaissance officielle qu'une zone forestière soit gérée par une communauté;
- la formation sur les des droits des peuples autochtones et les recours pour les faire valoir, en particulier les droits fonciers et le droit au consentement libre, informé et préalable (CLIP);
- la résolution de conflits liés à la compétition pour l'utilisation des ressources et l'accompagnement des communautés dans la négociation de leurs droits d'utilisation des ressources avec les gestionnaires des zones strictement protégées;



© RFUK – Juristes communautaires

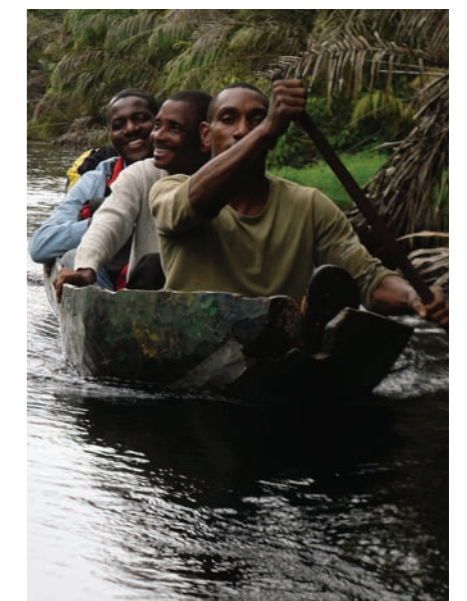
- la compréhension des obligations contractuelles des entreprises opérant sur leur territoire et des moyens de les contraindre à s'y tenir
- dix-neuf diplômés en droit de la RCA et du Gabon ont reçu une formation en 2011 et 2012 pour devenir "juristes communautaires" et aider les populations forestières à défendre leurs terres;
- depuis 2010, 16,500 personnes, dont 3,500 autochtones parmi 60 communautés forestières ont bénéficié du projet RFUK et amélioré leur compréhension des droits légaux au Gabon et en RCA;
- au Cameroun, les juristes communautaires formés en 2006 ont poursuivi leur parcours de défenseurs actifs des droits des communautés

forestières aux niveaux national et régional;

- au Gabon et en RCA, plus de 30 parajuristes communautaires ont été formés pour apporter un soutien étroit et permanent aux communautés forestières et renforcer le travail des juristes communautaires;
- au Gabon, une association communautaire a été créée en janvier 2013, avec le concours des juristes communautaires, afin de renforcer la capacité des communautés à traiter avec les entreprises d'exploitation forestière;
- en RCA et au Gabon, plus de 30 membres de communautés autochtones ont été épaulés par des juristes communautaires pour obtenir des documents d'identité essentiels tels que des actes de naissance.

**"GRÂCE À CE PROJET, NOUS AVONS BEAUCOUP APPRIS SUR NOS DROITS SUR LA TERRE ET LES RESSOURCES NATURELLES ET SUR LE FAIT QU'ACQUÉRIR CES DROITS EST ESSENTIEL POUR AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE DE NOTRE COMMUNAUTÉ. MAINTENANT, NOUS SAVONS QUE REVENDIQUER NOS DROITS, C'EST AUSSI REVENDIQUER NOTRE DIGNITÉ, NOTRE VIE ET PRÉSERVER LA FORÊT."**

Léon Désiré MBAZZA, à Iyoko-Ngota au Gabon



© RFUK

# QUELS SONT LES BESOINS ET PROJETS À VENIR?

Les juristes communautaires sont un vecteur essentiel de soutien aux communautés forestières pour appréhender les défis juridiques auxquels elles sont confrontées au quotidien, qu'il s'agisse du déni des droits fondamentaux, des problèmes de garantie de droits sur les terres ou de l'accès aux ressources.

Malgré les progrès existants, la nécessité de poursuivre et d'approfondir cette démarche est réelle. Nous prévoyons d'élargir ce programme par les moyens suivants:

- augmenter le nombre et la portée des juristes communautaires dans tous les pays du bassin du Congo pour aider plus de communautés à résoudre les difficultés juridiques auxquelles elles sont confrontées;
- reproduire le modèle dans les pays d'Amérique du Sud où nous agissons, pour soutenir les communautés autochtones en particulier;
- créer des liens plus étroits avec des institutions universitaires au Royaume-Uni et dans le bassin du Congo, pour renforcer le soutien à l'éducation de ces juristes communautaires;
- instaurer des cours universitaires dans le bassin du Congo sur les droits fonciers, les droits des peuples autochtones et autres questions juridiques pertinentes qui font défaut à ce jour, mais sont cruciaux au regard du droit des communautés forestières;
- relier ce travail à l'autre grand projet mené par RFUK de cartographie des terres communautaires, pour continuer à promouvoir les droits fonciers des communautés forestières.

## POUR PLUS D'INFORMATIONS...

Veuillez contacter:

[info@rainforestuk.org](mailto:info@rainforestuk.org)



© Maison de l'enfant et de la femme pygmées – formation des juristes communautaires en RCA

## LA RAINFOREST FOUNDATION UK

233A Kentish Town Road,  
Londres NW5 2JT, Royaume-Uni

Tel +44 (0) 20 7485 0193

Fax +44 (0) 20 7485 0315

[info@rainforestuk.org](mailto:info@rainforestuk.org)  
[rainforestfoundationuk.org](http://rainforestfoundationuk.org)  
[mappingforrights.org](http://mappingforrights.org)  
[youtube.com/theRFUK](http://youtube.com/theRFUK)

Organisation caritative enregistrée – no 1138287  
Société immatriculée – no 7391285

[facebook.com/rainforestfoundationuk](https://facebook.com/rainforestfoundationuk)  
[twitter.com/RFUK](https://twitter.com/RFUK) - @RFUK

Crédit photo page de garde:  
© RFUK

Juillet 2013